



**Ressources humaines
management et organisation**

Décision n° 2023-287

Objet : Contrat de mise à disposition d'espaces administratifs de la Maison des Arts

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de mise à disposition d'espaces administratifs de la Maison des Arts du Plessis Robinson pour la soirée d'échange des vœux au personnel en date du 12 janvier 2024,

Considérant l'intérêt de ce type de prestation pour assurer l'organisation de la soirée d'échange des vœux au personnel,

APPROUVE le contrat de mise à disposition d'espaces administratifs de la Maison des Arts du Plessis Robinson.

DECIDE de signer ledit contrat.

PRECISE que pour cette prestation d'un montant de 7 430 €, un acompte sera versé correspondant à 50% de la dépense totale, soit 3 715 € TTC, imputée sur les crédits inscrits au budget 2023.

Le solde sera imputé sur les crédits inscrits au budget 2024.

Fait à Sceaux, le 24 octobre 2023



Philippe LAURENT